

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/01/2026

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 18 | 16 | 17 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 17 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2025, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 23/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2026.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme DUFROU Virginie, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme CHAUVIN Vanessa, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

Excusée ayant donné procuration :

Mme PLESSIS Clémentine à Mme MERY BEAUGRAND Rachel,

Excusé : M. ANDRÉ Vincent,

A été nommée secrétaire : Mme BOULAIN Anne,

2026-07 Subventions de fonctionnement aux associations – année 2026

Monsieur le Maire expose le rapport suivant au conseil municipal,
Il vous est proposé d'accorder les subventions suivantes pour 2026 :

| BÉNÉFICIAIRES | |
|--|-------------------|
| Amicale Anciens d'A.F.N. | 250.00€ |
| Association de pêche d'Andouillé | 100.00€ |
| A la Rencontre du Passé | 400.00€ |
| Comité d'Animation | 2 000.00€ |
| A.P.E.A École Élise FREINET | 3 600.00€ |
| A.P.E.L. École Sainte-Marie | 3 232.00€ |
| U.S. Football | 1 800.00€ |
| Pétanque | 1 500.00€ |
| Fléchettes | 200.00€ |
| Cyclo-Randonneurs | 100.00€ |
| Défenses Contre les Ennemis des cultures | 450,00€ |
| Mayenne Nature Environnement | 200,00€ |
| ADMR Andouillé | 2000.00€ |
| TOTAL | 15 832.00€ |

Vu l'avis favorable de la Commission Vie associative, Sport, Bibliothèque et Restaurant scolaire,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 22 janvier 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCORDE

Les subventions aux associations

AUTORISE

Monsieur le Maire à mandater ces dépenses à l'article 65748 du Budget Primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

L'autorité territoriale, le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 30/01/2026
Le Maire

Olivier BARRÉ

